

SAINTE-GENEVIÈVE

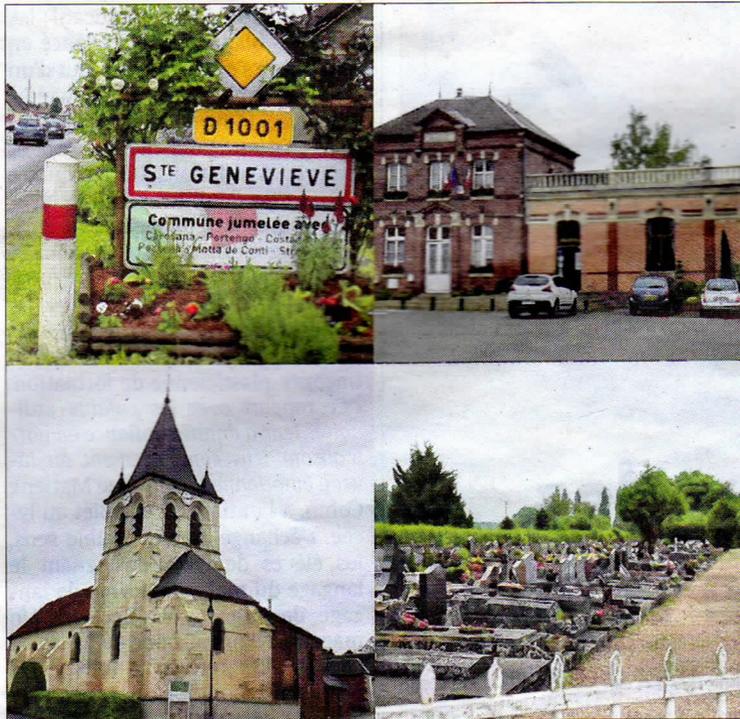
# La vidéoprotection au menu du conseil

Ce soir, le conseil municipal examine un projet d'installation de vidéoprotection. Une douzaine de caméras pourrait faire son apparition dans des endroits bien ciblés.

Une douzaine de caméras de vidéoprotection pourrait faire prochainement son apparition dans Sainte-Geneviève, première commune de l'Oise traversée par la D 1001. Ce soir, les deux policiers municipaux viendront présenter le projet aux élus du conseil municipal.

« Ce n'est pas un sujet nouveau. Cela fait un an que l'on a déposé une demande auprès de l'Assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO). Nous les avons relancé dernièrement et obtenu enfin un rendez-vous, la semaine dernière. Nous attendons une confirmation de leur part sous deux semaines », explique le maire, Jacqueline Vanbersele.

Ce projet a été mené en collaboration et validé par la gendarmerie de Beauvais. « Les caméras seront installées à l'entrée de la commune, sur des sites sensibles comme la place de la mairie, l'église, le cimetière et dans les quartiers. », décrit le maire, avant de rappeler que la situation de la délinquance à Sainte-Geneviève n'est pas plus critique qu'ailleurs : « Les habitants de-



La commune sera quadrillée par une douzaine de caméras à des endroits stratégiques.

mandent juste à être plus protégés. »

Francis, un habitant de Sainte-Geneviève, qui promène son chien aux abords du cimetière, en lisière de commune, n'a rien contre les caméras. « On voit souvent des jeunes traîner par ici... C'est une bonne idée d'en installer en périphérie du cimetière. Seuls ceux qui commettent des délits ont peur de ces outils de dissuasion. Moi, je n'ai rien à me reprocher... »

## Le maire compte sur l'aide financière du Département

Reste la question du financement. Sur ce point, le projet n'a pas encore été chiffré. « Nous savons juste que nous allons pouvoir bénéficier de subventions de la part du conseil départemental. » Le Département a fait de la vidéoprotection l'une de ses priorités. Il finance, à hauteur de 42 % de la dépense totale, les communes, ce qui correspond, en moyenne, à 10 000 euros par caméra.

Dans les rangs de l'opposition, on est un peu tombé des nues en découvrant l'ordre du jour du conseil municipal, vendredi soir : « Ce pro-

« On voit des jeunes traîner aux abords du cimetière. Ces caméras peuvent les dissuader de commettre des délits » Francis, un habitant

jet de vidéoprotection ne figure même pas au budget de l'année 2016. Pas une ligne, pas un débat depuis un an que je siége au conseil municipal », remarque Gérard Chatin, élu de la minorité, observateur de la vie municipale depuis une trentaine d'années.

Ce dernier s'interroge sur « le contrôle et le suivi d'un tel équipement, dans une commune où l'on ne compte que deux policiers municipaux... »

L' élu espère qu'un groupe de travail, au sein du conseil, verra le jour pour un sujet aussi concernant. « Si on nous impose ce système, sans aucune garantie, je suis prêt à m'abstenir, voir à voter contre », prévient l'opposant.

FANNY DOLLÉ